

Développement Durable dans l'Agglo

Rapport annuel 2015



ÉDITO



« Le Développement Durable est encore trop souvent, malheureusement, considéré comme un effet de mode. Or, il s'agit d'une action de longue haleine qui exige des efforts de chacun d'entre nous, en son âme et conscience. Aussi, je me réjouis que notre AggLO poursuive, avec détermination, son engagement dans la dynamique de la COP21 qui préconise :

- › le maintien du réchauffement climatique bien au-dessous de 2°C d'ici 2050,

- › la poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

Pour l'année 2015, et conformément à notre ligne politique, l'AggLO a assumé pleinement sa part en faveur de la protection de notre environnement. Un certain nombre d'actions ont été poursuivies ou initiées. Il en est ainsi de la fin des travaux de la chambre à sable, (2,8 M€ d'investissement) qui va contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Loire, de la réalisation d'un audit des consommations électriques et d'éclairage public en vue de réduire nos consommations d'énergie (voiries, parcs d'activités), de l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour faire un point sur les actions entreprises et les réorientations à faire si nécessaire, l'adoption du 3^{ème} Plan Local de l'Habitat, etc.

Aujourd'hui, le contexte réglementaire avec la loi NOTRe et la loi sur la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (adoptées en août 2015), ainsi que le passage en Communauté Urbaine au 1^{er} juillet 2017, nous impose d'aller plus loin et de prendre en charge d'autres compétences. Ceci est pour nous tous et notre territoire une opportunité qui permettra

de porter encore plus haut notre ambition, celle d'une future métropole durable.

Comme vous le voyez, nous sommes en pleine transition écologique et notre rapport de développement durable apporte la preuve que nous nous mobilisons chaque année, à notre niveau, pour apporter notre contribution à la dynamique de la COP21. Ainsi, 2016 verra l'élaboration d'un véritable Plan climat air énergie territorial et l'accomplissement de notre stratégie pour la biodiversité en nous appuyant sur les trames vertes et bleues déjà réalisées.

L'évolution de notre territoire vers un nouveau modèle économique et social, porteur d'innovation, est en marche. Il se veut d'abord et avant tout respectueux de l'environnement. Un grand merci à nos partenaires et à tous les habitants de l'AggLO d'œuvrer avec nous en ce sens.

Il y va de notre développement durable !

Charles-Éric Lemaignan
Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



« Cette sixième édition du rapport développement durable reflète les engagements, pris par notre collectivité depuis plusieurs années, qui se concrétisent, encore cette année, par les nombreuses actions réalisées par nos services, nouvellement mutualisés.

La démarche de développement durable, qui lie étroitement, comme je l'écrivais dans la précédente édition, l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale, se retrouve dans beaucoup de nos politiques et s'est encore réalisée en cette année 2015 dans plusieurs actions. J'en citerai deux :

- › l'adoption, en novembre dernier, du 3^{ème} Plan Local Habitat. Avec ce plan, dont

l'élaboration s'est faite sous la présidence de Marie-Agnès Linguet, nous avons défini ensemble, collectivités et partenaires, pour les 6 années à venir, la politique habitat, qui doit rendre attractive l'offre de logement, mais également contribuer à la rénovation de l'habitat public existant dans la logique de la transition énergétique pour la croissance verte (réduction des consommations d'énergie et création d'emploi local),

- › la poursuite de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification majeur à l'échelle du territoire. Ce document qui détermine une vision du territoire à 20 ans, permet d'aborder les sujets du logement, du développement économique, de l'environnement, des transports... Pour assurer leur cohérence et construire un projet de territoire durable.

Il s'agit là de deux exemples qui marquent pleinement notre volonté de trouver le meilleur équilibre possible de nos politiques au sein de notre territoire et de valoriser les richesses de notre nature et dieu sait si elles sont nombreuses. Au cœur de la forêt domaniale la plus vaste de France et baignés par ce magnifique fleuve, encore sauvage, qu'est la Loire, nous voulons protéger notre environnement. Vous pourrez d'ailleurs vous en rendre compte au fil des pages de ce document.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Matthieu Schlesinger
Vice-Président en charge
des territoires durables



« Le rapport développement durable que vous avez entre les mains, présente les actions les plus marquantes réalisées au cours de l'année 2015 pour améliorer l'environnement, soutenir nos entreprises, soutenir le développement des filières économiques durables et solidaires.

Concrètement :

- › notre fleuve, la Loire, doit voir son état s'améliorer avec la mise en service de la chambre à sable du quai de la Madeleine à Orléans, qui permet de réduire de 60 % les rejets non traités en Loire,
- › les transports en commun ont encore bénéficié d'une augmentation de fréquentation avec 31,32 millions de voyages en 2015 soit 2,3 % de plus que l'an passé,

- › le diagnostic du Plan de Déplacements Urbains en cours confirme cette tendance à la mobilité douce sur l'AggLO, avec plus de cyclistes, de piétons et d'usagers des transports en commun,

- › le soutien des filières sociales et solidaires s'est concrétisé entre autre, par des rencontres organisées entre entreprises et structures d'insertion de l'économie solidaire et plusieurs salariés ont rejoint la liste des abonnés de Solembio et d'Amidon 45.

Ces quelques actions, et toutes celles présentées dans le rapport développement durable 2015 montrent notre engagement en faveur de la protection de l'environnement, en faveur de l'aide au retour à l'emploi, en faveur de la participation de tous pour un meilleur faire et vivre ensemble.

Christian Braux
Vice-Président en charge
du développement
durable et de l'Agenda 21

« Sois le changement que tu veux voir dans le monde. »

Ghandi



INTRODUCTION

Au-delà de la protection de l'environnement, le développement durable intègre les composantes sociale et économique dans une perspective de qualité de vie des habitants.

L'engagement de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dépasse l'ambition d'un développement cohérent du territoire : il s'exerce aussi au niveau de la gestion des services publics communautaires qui se doit d'être exemplaire.

Au travers de ses projets et de ses compétences de proximité, l'Agglo agit pour la préservation de nos espaces naturels, la promotion de l'éco-mobilité, une gestion plus responsable de nos déchets et s'investit au plus près des habitants, pour soutenir l'emploi local, favoriser la solidarité entre les quartiers et offrir des services qui facilitent le quotidien des habitants et des entreprises.

Adopté à l'unanimité en mars 2011, l'Agenda 21 de l'Agglo fixe un cadre de référence qui a permis d'identifier **53 actions concrètes** au sein de toutes les compétences communautaires. La mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'Agglo progresse, en complémentarité avec les Agendas 21 communaux. À ce titre, le présent rapport propose un **point d'étape annuel** sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable, conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. La loi soumet en effet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation

interne et territoriale **en matière de développement durable**.

L'année 2015 aura été marquée par la fin des travaux de la **chambre à sable**. Point névralgique du réseau d'assainissement du nord de l'agglomération, la chambre à sable est un équipement majeur. Elle prétraite les eaux usées avant leur transfert vers deux grandes stations de traitement des eaux de l'Agglo, à savoir celle de La Chapelle-Saint-Mesmin et celle de l'Île Arrault. Les travaux se sont achevés mi 2015. Ils permettent d'augmenter le débit des eaux usées traitées et de réduire de 60 % le déversement d'effluents non traités en Loire.

En 2015, les efforts de l'Agglo en termes de **mobilité durable** se sont poursuivis et les solutions de mobilité proposées aujourd'hui sont nombreuses : deux lignes de tramway, 31 lignes de bus, dont deux navettes électriques, auto'tao, vélo'tao, vélo'+, 12 parcs-relais, 20 parcs de stationnement sécurisés pour les vélos à proximité des principaux arrêts de bus et de tram ; le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV) est effectif sur l'ensemble du réseau Tao depuis la fin de l'été 2015.

L'élaboration du nouveau **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document de planification majeur à l'échelle du territoire, est lancée depuis 2014. Ce document, qui détermine une vision du territoire à 20 ans, permet d'aborder les sujets du logement, du développement économique, de l'environnement, des transports... pour assurer leur cohérence et construire un projet de territoire. La phase diagnostic est finalisée ; l'étape actuelle est l'élaboration du Projet

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Des réunions publiques et des séminaires thématiques, pour associer les habitants, les acteurs et professionnels du territoire, sont prévus au printemps et à la rentrée 2016. L'association des communes s'est faite au travers de réunions sectorielles en mars et avril.

L'adoption, le 19 novembre 2015, du **3^{ème} Plan Local de l'Habitat (PLH3)** définit, pour les 6 années à venir, la politique habitat, partagée par les communes et les partenaires. 31 actions, regroupées autour de 9 thèmes, identifient les projets qui visent à répondre aux 3 orientations : l'attractivité de l'offre de logements, la mixité de l'habitat spatiale et économique et l'implication des collectivités, des acteurs et des habitants dans la mise en œuvre.

En matière d'emploi, l'année 2015 a été consacrée à la construction et la mise en œuvre d'une offre de services complémentaires à celle des partenaires, qui œuvrent également en faveur de l'emploi et du développement économique : la Maison de l'Emploi, les communes de l'Agglo, Pôle Emploi, et le Groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco.

L'objectif pour le Service Emploi est d'identifier au plus près les besoins des entreprises, favoriser leur mise en relation avec les compétences du territoire, selon deux axes : un axe, en « réponse à une demande » de la part des entreprises tout d'abord et un axe « pro actif », par l'organisation notamment d'événements ponctuels, les Rendez-Vous Pour l'Emploi.

Enfin, 2015 a été l'année de la réorganisation des services avec la mutuali-



sation des services de la ville d'Orléans et de la Communauté d'agglomération, à l'instar de la mutualisation des directions des finances des deux collectivités effective depuis 2008.

Dans le cadre de cette réorganisation des services, a été créée une Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement Durable ainsi qu'une Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques. Ses missions sont de porter les actions répondant aux

orientations politiques, données dans les domaines de l'amélioration de l'environnement, de la prévention et préservation des risques, d'accompagner les autres directions pour que les travaux et projets d'aménagement répondent à la contribution à la transition énergétique pour la croissance verte, à la stratégie pour la biodiversité, à la construction d'un territoire durable.

AXE 1

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Avec ce premier axe et conformément aux orientations prises dans le projet d'agglomération, il s'agit de positionner **l'environnement au cœur de l'action** de l'AggLO. En effet, l'AggLO, de par ses compétences, a un rôle majeur à jouer dans le domaine de l'environnement : préservation de la biodiversité, gestion des ressources (eau, énergie...), diminution et valorisation des déchets... Elle se doit également d'être un acteur de premier plan en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.



OBJECTIF 1

Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique

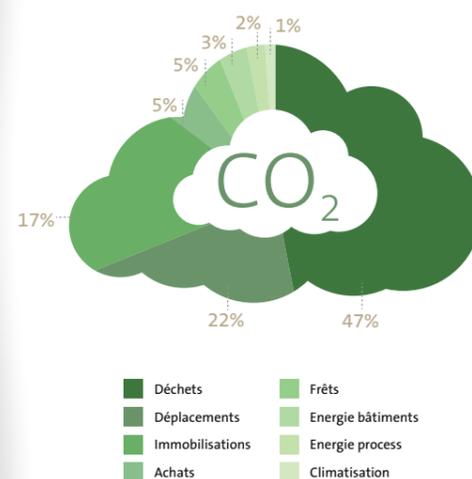
CONTEXTE

Parmi les défis environnementaux actuels, le changement climatique est une réalité qui ne fait plus débat scientifique, et pour lequel la 21^{ème} Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris en décembre dernier, a réaffirmé la nécessité d'agir. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts pour en réduire les effets.

POUR MÉMOIRE

La réalisation du bilan carbone a permis d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre en lien direct avec les activités et le patrimoine immobilier de l'AggLO.

Répartition des émissions de CO₂ de la collectivité en 2012 (tCO₂e)



Source : Rapport Bilan Carbone de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire 2012

La réussite des actions de lutte contre le changement climatique passe aussi par la **sensibilisation des habitants** aux déperditions énergétiques de leur logement et aux comportements de sobriété énergétique au quotidien, qui se poursuit, au travers notamment de la convention signée avec l'ADIL/Espace Info Énergie du Loiret. On peut citer :

- la diffusion d'un document spécifique de communication transmis aux communes. La diffusion de ce document a donné suite à plusieurs rencontres avec des communes en vue de la mise en œuvre de prochains événements,
- la mise à disposition d'expositions pour la commune de Boigny-sur-

Bionne au cours du mois d'octobre 2015 dans le cadre d'une session de sensibilisation des habitants à la rénovation énergétique et les économies d'énergie (éco-gestes),

- l'accompagnement de copropriétés. Fin novembre 2015, 104 copropriétés étaient accompagnées sur l'ensemble de l'agglomération :
 - 23 copropriétés en phase de sensibilisation : recherche d'informations générales (aspects techniques, juridiques et financiers du projet),
 - 57 copropriétés en accompagnement d'audits énergétiques, déjà réalisés ou en cours de réalisation,
 - 27 copropriétés en accompagnement de travaux (en cours ou à venir).

PERSPECTIVES

Les lois sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles – MAPTAM – la Nouvelle Organisation Territoriale – NOTRe – et la Transition Énergétique pour la Croissance Verte – TEPCV transfèrent aux intercommunalités les compétences en matière de transition énergétique. Avec son Agenda 21, l'AggLO s'est déjà engagée à formaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial. La finalité de ce projet territorial de développement durable est la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, d'une part sous l'angle de l'atténuation (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et d'autre part sous l'angle de l'adaptation (résilience du territoire, au bénéfice de sa population et de ses activités).



INDICATEURS

 **60 918**
tonnes

C'est l'équivalent CO₂ (tCO₂e) émises par les activités de la collectivité considérées dans le cadre du Bilan Carbone pour l'année 2012.

 **113**
tCO₂e/agent
par an



AXE 1

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

OBJECTIF 2

Préserver et valoriser les espaces naturels de l'Agglo

CONTEXTE

Dans la continuité du programme Loire Trame Verte, l'Agglo, déjà engagée, poursuit les aménagements destinés à permettre un meilleur accès aux espaces ligériens à une large population, tout en inscrivant la démarche dans le cadre de la préservation de la biodiversité.

Plan biodiversité et Trame Verte et Bleue

Dans le cadre de son Plan Biodiversité, l'Agglo a initié en 2013 une étude de définition de la Trame Verte et Bleue de son territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire et de protection de la biodiversité locale. Les « réservoirs de biodiversité », où les espèces doivent pouvoir accomplir l'intégralité de leur cycle de vie, sont reliés telles les mailles d'un tissu par des « corridors écologiques » pour former un vaste réseau fonctionnel.

Ce travail a permis de cartographier les richesses naturelles du territoire et d'identifier 20 secteurs à enjeux, au regard des activités économiques, du tourisme, des usages et du patrimoine naturel. La TVB se réfère au Schéma Régional de Cohérence Écologique, élaboré et adopté en 2015 par la DREAL et la Région Centre. Réalisée en lien avec les trois Pays qui entourent l'Agglo, la TVB a été validée en concertation avec les acteurs du territoire et les communes, suite à une série de réunions en février 2015.

Depuis lors, les données sont utilisées pour les projets d'aménagement portés par l'Agglo, ainsi que par les communes qui les ont notamment intégrées à leurs réflexions dans leurs documents d'urbanisme. En effet, le fonctionnement écologique des espaces et des espèces doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire. La connaissance de cette richesse naturelle du territoire permettra ainsi de prendre en compte dès la conception des projets d'aménagement, plutôt que de recourir a posteriori à des actions coûteuses de compensation.

L'enjeu est de limiter la fragmentation des milieux et de densifier les communes, tout en préservant et en restaurant un réseau cohérent de

continuités écologiques. La réflexion porte désormais sur l'intégration de la Trame Verte et Bleue aux documents de planification, en particulier au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglo, en cours de révision, et sur le périmètre à donner au plan d'actions pour préserver la biodiversité, ordinaire comme remarquable, du territoire.

POINT D'ÉTAPE

Valoriser les espaces ligériens

Le halage du canal d'Orléans chemine d'Orléans à Mardié, traversant des espaces naturels et patrimoniaux remarquables, dont beaucoup ont été aménagés : quai du Roi (Orléans), place des Châtaigniers (Saint-Jean-de-Braye), site du Pont Auger (Chécy) ou du Pont aux Moines (Mardié), etc.

La place du port Saint-Loup (Saint-Jean-de-Braye) a été réaménagée. Le port Saint-Loup est un site majeur du canal du fait de la passerelle et son accès privilégié à la Loire.

Une nouvelle place a été créée. Cet aménagement permet d'ouvrir la vue sur le canal et de créer un espace de détente fleuri et agréable. En accord avec la nature, ce projet a permis de préserver la végétation des talus du canal, de conserver les arbres existants ou encore de planter des espèces non invasives adaptées au site. Les surfaces imperméabilisées ont été diminuées par l'utilisation de pavés en grès en lieu et place des enrobés.

Afin de créer des liens plus forts entre cet espace ligérien et la ville, le nouvel aménagement a repensé les articulations entre le port Saint-Loup et celle-ci. Les accès piétons et les cheminements cyclistes ont été aménagés afin de faciliter et sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes. Le stationnement a été réorganisé et supprimé en bordure de canal afin de limiter les risques de pollution.



Pour permettre l'accès à l'eau des embarcations et ainsi favoriser les usages nautiques de la rivière, la cale d'accès **au Loiret à Port Arthur** (Saint-Hilaire) a été rénovée, et l'utilisation de techniques de génie végétal a permis à cet aménagement de s'intégrer au mieux à son environnement naturel.

PERSPECTIVES

Le sentier des Tourelles chemine, en **rive gauche** au plus près de la Loire, de **Saint-Jean-le-Blanc à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin** ; il souffre de dégradations dues au lent travail de l'eau. Sa restauration est programmée en privilégiant des partis pris d'aménagement respectueux des caractères intimiste et très naturel du lieu : déplacer le sentier en l'éloignant légèrement de la Loire quand cela est possible plutôt que de lutter contre le fleuve par des procédés lourds, conforter les zones d'érosion par des techniques de génie végétal, refaire la signalétique et le mobilier.

Parc de Loire

S'inscrivant dans la démarche Loire Trame Verte portée par l'Agglo, le **projet Parc de Loire** vise à valoriser et préserver un espace naturel de 300 ha situé sur les communes de Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Denis-en-Val.

Selon une logique multifonctionnelle, ce parc comprendrait à la fois des espaces ludiques et activités nautiques mais aussi des lieux de préservation de biodiversité.

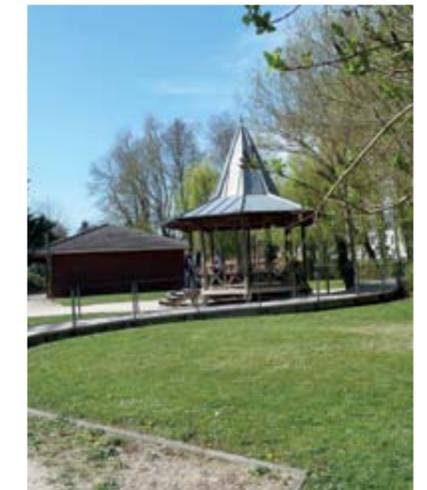
La richesse écologique du site pourrait être valorisée par l'organisation de parcours pédagogiques thématiques et la mise en place de points d'observation et constituera une référence. La vocation pédagogique du Parc de Loire porterait également sur les volets inondation et agriculture (ferme pédagogique). Le potentiel touristique du site serait développé par la création d'hébergements et de points de restauration, par le renforcement des activités physiques de plein air et par la préservation du patrimoine naturel et historique du site (château du Bouchet).

L'accès et les déplacements sur le site favoriseraient les modes doux avec la création de nouveaux accès pour les piétons, les cycles et les transports en commun et un système de location pour se déplacer sur le parc (vélos, canoës).

Les élus de l'Agglo ont voté en 2014 un programme pluriannuel de 3 M€ pour la réalisation des premières étapes de ce Parc.

En 2015, ont été validés les enjeux pour le mandat :

- favoriser et accompagner les investissements privés,
- maintenir la mobilisation des acteurs,
- gérer le site,
- préparer la phase opérationnelle du prochain mandat.



PERSPECTIVES

L'aboutissement du plan guide d'aménagement, réalisation des études de faisabilité et de maîtrise du foncier et définition du plan de gestion écologique. D'ores et déjà, un projet privé totalement compatible avec les grandes orientations d'aménagement du site est en réflexion.

AXE 1

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



OBJECTIF 3

Réduire les risques
et les nuisances sur le territoire

CONTEXTE

Certains secteurs du territoire de l'agglomération sont exposés à un ou plusieurs risques naturels majeurs, au premier rang desquels figure le risque inondation. Avec l'Agenda 21, l'AggLO entend agir à trois niveaux : l'amélioration de la connaissance des risques et nuisances existant sur le territoire, la réduction de la vulnérabilité et l'information des acteurs concernés.



Le risque d'inondation

POINT D'ÉTAPE

1 > Établir des plans de continuité
des services de l'AggLO
en cas d'inondation

Après une étude sur la vulnérabilité des compétences de l'AggLO face aux risques majeurs (inondations, risque industriel...), il est apparu que le risque d'inondation concernait plusieurs des sites de la Communauté d'agglomération. La Direction de la Gestion des Déchets est située en plein val, avec un risque de plus de 2,5 mètres d'eau, en cas d'inondation avec rupture de digue. Pour la compétence Assainissement, ce sont au moins 10 postes de relevage et quelques équipements sensibles qui se trouvent en zone inondable. L'AggLO travaille donc en interne sur différents scénarii, afin d'anticiper des modes de fonctionnement dégradés.

Le plan de continuité d'activité de la Direction de la Gestion des Déchets et celui dédié aux déplacements sont faits.

2 > Intégrer la vulnérabilité
du territoire dans les règles
d'urbanisation

Le nouveau Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été adopté le 20 janvier 2015.

Ce PPRI est bien plus cohérent et adapté à la gestion et à l'évolution du territoire que le précédent. Il s'est construit autour d'une vraie concertation avec les élus et les urbanistes des communes, ce qui a permis aux communes de mieux comprendre le risque. Le règlement du nouveau PPRI définit clairement, par zone, ce qui est autorisé et les prescriptions à respecter. L'objectif est clairement la réduction de la vulnérabilité.

Ce nouveau PPRI a été présenté à l'ensemble des communes inondables de l'agglomération ; plus de 600 personnes sont venues aux réunions publiques et ont pu avoir des informations précises sur le niveau de risque et ses conséquences en termes d'urbanisme.

En parallèle, l'AggLO a poursuivi sa participation à la réalisation d'une étude des vals de l'Orléanais (Écrivains) par le biais d'une modélisation 2D. L'objectif d'Écrivains est, d'une part, d'améliorer la connaissance de l'ensemble des acteurs ligériens en termes de caractérisation d'une inondation et de ses conséquences territoriales et, d'autre part, de pouvoir faire des choix d'aménagement communs pour réaliser des systèmes de protection des vals.

Les résultats de l'étude ont été présentés aux élus en juillet 2013.

Les travaux envisagés sont intégrés dans le plan Loire IV et si les financements sont trouvés, l'amélioration de l'endiguement se fera.

Lancement de la Stratégie Locale
de Gestion du Risque d'Inondation
(SLGRI) pour les vals d'Orléans

L'obligation de construire une stratégie locale de gestion du risque d'inondation est issue de la mise en œuvre de la directive inondation dont l'une des conséquences fut de définir un Territoire à Risque Important (TRI) sur le secteur d'Orléans. Un TRI est un périmètre, exposé à des risques d'inondation, sur lequel sont concentrés un grand nombre d'enjeux, notamment des populations, des réseaux publics et des activités économiques. Le TRI du secteur d'Orléans regroupe 29 communes de l'agglomération d'Orléans et du secteur amont autour de Jargeau. Ce sont donc cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale, accompagnés par l'État, qui doivent concevoir ensemble une stratégie locale de réduction du risque et d'amélioration de la résilience.

PERSPECTIVES

Les premières réunions pour l'élaboration de la SLGRI démarrent au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2016.

Le risque industriel

Dans l'agglomération ou à proximité, plusieurs entreprises sont « à risque » et un *Plan Particulier d'Intervention* (PPI) existe pour plusieurs d'entre elles. Ce Plan vise à prévoir les conséquences d'un accident majeur et les actions à mettre en œuvre rapidement pour protéger les populations et les biens.

Les plans existants :

- ▶ Deret logistique à Saran,
- ▶ Dépôts pétroliers Semoy,
- ▶ Dépôts pétroliers Saint-Jean-de-Braye.

Ces entreprises sont soumises à la mise en œuvre de *Plan de Prévention des Risques Technologiques* (PPRT).

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prévus par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 ont été créés en France suite à la catastrophe AZF survenu à Toulouse en 2001. Ils concernent uniquement les installations industrielles classées « Seveso seuil Haut » donc considérées comme potentiellement dangereuses pour leur environnement en cas d'accident.

L'objectif des PPRT est double :

- ▶ d'une part, aider à résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé,
- ▶ d'autre part, mieux encadrer l'urbanisation future.

Par exemple, par le biais d'une maîtrise stricte de l'urbanisation autour du site, il est possible de ne pas permettre une augmentation des populations éventuellement comprises dans les zones de danger identifiées par les cartes d'aléas. Le PPRT peut également prévoir l'obligation de mise en œuvre de mesures concrètes pour réduire au maximum la vulnérabilité des constructions et des installations existantes dans les zones de danger. Il peut également préciser les mesures recommandées dans la zone visant à diminuer la vulnérabilité des populations aux risques technologiques. Enfin, il permet d'instaurer un droit de préemption, de délaissement ou d'expropriation dans les cas les plus graves.

Deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'agglomération ont été approuvés : dépôts de pétrole d'Orléans Semoy et ND Logistics Ormes. Ils n'ont pas eu de conséquences importantes sur l'urbanisation autour de leurs sites.

PERSPECTIVES

L'État et les collectivités locales travaillent à la construction du PPRT autour de l'entreprise DPO à Saint-Jean-de-Braye, celui-ci devrait être adopté en courant 2016.

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'air. Il définit les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour poursuivre la maîtrise des concentrations de polluants dans l'air ambiant qui respectent les valeurs réglementaires. Suite au dépassement du seuil de NO₂ (dioxyde d'azote) constaté depuis 2009, le PPA a été révisé et le 2^{ème} plan a été adopté le 5 août 2014.

Ce nouveau PPA comporte 23 actions portant sur les secteurs des transports, de l'industrie, de l'habitat et de l'agriculture et 1 action temporaire en cas de pics de pollution.

Les mesures élaborées de manière concertée sur le territoire du PPA sont une application locale d'orientations données au travers du Schéma Régional, du Climat, de l'Air et l'Énergie (SRCAE) de la Région Centre ainsi qu'une déclinaison du Plan National d'Urgence pour la Qualité de l'Air.

ZOOM

En 2015, un comité de suivi du PPA et trois groupes de travail (transports, autres actions sectorielles et planification, et communication, amélioration des connaissances) ont été mis en place par la Préfecture. Un premier bilan des actions engagées a été réalisé et présenté en CODERST fin 2015.

AXE 1

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



OBJECTIF 4

Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets

CONTEXTE

L'Agglo a signé en 2010 son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec l'ADEME. Ce programme, d'une durée de 5 ans, est piloté par un chargé de mission spécifiquement dévolu à sa mise en œuvre.

Élaboré à la suite d'un diagnostic de territoire et enrichi de diverses études, ce programme est également inscrit dans le Projet d'Agglo et l'Agenda 21. Les trois axes prioritaires identifiés sont : la **gestion alternative** des déchets verts et fermentescibles, la **consommation responsable** (moins de déchets, moins toxiques) et la **mobilisation** des institutions et des acteurs relais. Une politique de sensibilisation locale et globale a été mise en place pour initier le changement dans les habitudes et suivie d'actions concrètes.

L'objectif de réduction, fixé par le PLPD, de -7 % d'ordures ménagères et assimilés à l'horizon 2014 (par rapport à 2008, année de référence) n'est pas tout à fait atteint. L'année 2015 permet de dresser un **bilan global de réduction de 6,2 %** par rapport à 2008.



POINT D'ÉTAPE

1 > Gestion alternative des déchets verts et fermentescibles

Dans le cadre de la gestion alternative des déchets verts et fermentescibles, l'Agglo assure la promotion du compostage. Depuis 2003, **16 368 composteurs individuels** ont été mis à disposition des habitants.

Grâce aux enquêtes menées les années précédentes sur le compostage individuel, l'Agglo a mis l'accent en 2015 sur la qualité de la pratique du compostage.

Pour ce faire, de nouveaux outils ont été créés pour aller à la rencontre des habitants qui compostent déjà et les soutenir dans leur pratique :

- > un stand complet intitulé « mon jardin zéro-gaspi » illustrant le compostage et les techniques de jardinage alternatif,
- > une série de 8 fiches pratiques permettant de rappeler les bons gestes pour un compostage efficace.

Forts de ces nouvelles ressources, les coachs déchets, aidés des guides-composteurs bénévoles, ont animé des stands compostage sur des lieux stratégiques : déchetteries de l'Agglo, établissements accueillant du public, fêtes thématiques sur le « jardin ». Cette présence, au plus près des habitants, a permis d'informer **540 personnes**.

En habitat collectif, l'ensemble des sites équipés de composteurs (une centaine) ont été visités afin de mesurer également le niveau de pratique et recenser le besoin des référents qui, sur place, animent les groupes d'habitants composteurs.

Enfin, du côté des gros producteurs de déchets organiques (restaurations collectives, supermarchés), la démarche d'information sur la nouvelle réglementation « gros producteurs de biodéchets¹ » engagée fin 2014 s'est accentuée. Près de **200 professionnels** ont été



enquêtés, permettant d'identifier fin 2015 une trentaine de « gros producteurs » au sens réglementaire du terme.

¹ Obligation de tri à la source pour producteurs générant plus de 10 tonnes/an de biodéchets. Ces déchets devront désormais être recyclés (compostage ou méthanisation).

2 > Consommons autrement : moins de déchets, moins toxiques

Lutte anti-gaspillage alimentaire

Le travail de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est activement poursuivi en 2015, notamment à travers :

- > la création de 3 nouvelles fiches cuisine pour décliner les principes de la cuisine zéro-gaspi,
- > des animations ciblées en établissement (entreprises, centres sociaux, foyers),
- > l'organisation d'une semaine événementielle, la « Semaine du goût zéro-gaspi ». Cet évènement a permis d'impliquer 12 partenaires locaux.

L'ensemble de ces actions a permis d'accueillir plus de 1 300 personnes sur le stand « ma cuisine zéro-gaspi ».

En parallèle de ces actions « grand-public », l'Agglo s'est positionnée en accompagnement de projets de communes pour réduire le gaspillage alimentaire au sein des restaurations scolaires. La commune de Saint-Jean-le-Blanc a bénéficié d'un appui méthodologique pour la mise en place

de pesées dans 4 restaurants scolaires, d'une formation des agents périscolaires aux enjeux de la lutte anti-gaspillage et de l'animation d'une conférence ouverte aux habitants.

Stop-pub

La distribution ciblée d'autocollants Stop-pub pour réduire le gaspillage de papier sur notre territoire s'est poursuivie grâce à la mobilisation des 21 mairies partenaires, des coachs déchets et de quelques relais (syndics privés et bailleurs notamment).

14 300 autocollants ont été mis à disposition des habitants sur l'année 2015.

Le taux d'équipement (pourcentage de boîtes à lettres équipées d'un autocollant) est en hausse significative : 22 % février 2016 (date de la dernière actualisation) contre 12 % au démarrage de l'action fin 2012.

Le service de suivi de la qualité et les équipes de terrain ont, de leur côté, fait remonter toutes les anomalies de distribution signalées, permettant ainsi de renforcer les échanges correctifs avec les entreprises émettrices de publicité et les deux principaux distributeurs locaux.

Réemploi

Sur la filière des textiles usagés, le bilan s'établit à **611 tonnes collectées** (+19 % par rapport à 2014), avec 29 nouvelles bornes implantées. La commune d'Orléans a en effet autorisé le test sur son secteur Nord Est, test probant tant qualitativement (espaces publics non dégradés) que quantitativement.

La promotion de la filière locale de réemploi textile s'est appuyée en 2015 sur le **Défi textile**, événementiel tourné cette fois-ci vers les grandes entreprises du territoire. 14 grandes entreprises du territoire se sont mobilisées dans cette action avec leur personnel (soit 5 500 salariés) pour collecter le

maximum de textile inutilisé. En une semaine, plus d'**1 tonne de vêtements** a été collectée par les deux collecteurs locaux (structures d'insertion : OIE et le Tremplin). Une cagnotte solidaire spécialement constituée pour l'occasion a permis de soutenir financièrement 3 associations caritatives.

En matière de réemploi des encombrants, l'appel à projet lancé par l'Agglo aux porteurs de projets de réemploi est arrivé à échéance. Deux structures locales seront soutenues financièrement :

- > la Ressource AAA, recyclerie tous objets,
- > et l'association 1TerreAction, réemploi de vélos.

Afin d'élargir la réflexion engagée sur le réemploi, une étude sur l'économie circulaire solidaire a été menée pendant 6 mois. Son but était de mettre en évidence l'intérêt de cette approche pour répondre aux enjeux du territoire en termes de :

- > réduction des déchets (réduction des impacts environnementaux),
- > amélioration des services aux entreprises,
- > création d'activités nouvelles, elles-mêmes potentiellement créatrices d'emploi d'insertion.

PERSPECTIVES

Les axes du programme de prévention ont permis d'engager une véritable dynamique en faveur de la réduction avec une diversité des actions, un réflexe « compostage » instauré, des comportements modifiés, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) mobilisés et des résultats probants.

Pour autant, il s'agit de capitaliser cet existant pour inscrire, dans la durée, ces résultats et développer plus encore ou nouvellement certaines actions et filières. Les réflexions engagées dans le cadre du projet d'Agglo s'inscrivent en ce sens.

ZOOM

Collecte des déchets verts

L'Agglo a mis en place un service de collecte des déchets verts à destination des personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans résidant en habitat individuel.

La collecte, des sacs fournis par l'Agglo contenant jusqu'à 300 litres de végétaux (tontes de pelouses, feuilles mortes, fleurs, plantes, résidus de taille) et deux fagots de branchage d'une longueur maximale d'un mètre et n'excédant pas 15 kg, s'effectue une fois par quinzaine, en porte à porte.



AXE 1

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



OBJECTIF 5

Économiser et préserver l'eau

CONTEXTE

Centrée sur la Loire inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité, riche en zones naturelles, l'agglomération se doit d'être exemplaire en matière de préservation des ressources en eau. L'action de l'AggLO s'oriente prioritairement vers la lutte contre les gaspillages et la diminution des pollutions produites et rejetées dans le milieu naturel. Il s'agit également d'aller plus loin dans la gestion des eaux pluviales afin de limiter les risques d'inondation et de favoriser la récupération des eaux de pluie et des eaux épurées.

POINT D'ÉTAPE

Une chambre à sable plus performante qui réduit les rejets non traités en Loire

Depuis 2004, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a investi plus de **65 millions d'euros de travaux dans la rénovation des stations d'épurations.**

Les travaux de la chambre à sable, implantée quai de la Madeleine à Orléans, point névralgique sur le réseau, s'inscrivent dans la continuité de ces investissements et de la politique de développement durable de l'AggLO : opération inscrite au projet d'AggLO 2008-2014.

Construit dans les années 40, cet ouvrage d'assainissement, qui prétraite les eaux usées et pluviales du nord de l'AggLO avant leur transfert vers les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et de l'Île Arrault, vient de vivre une seconde jeunesse. D'importants travaux de réhabilitation démarrés en juillet 2014 se sont achevés au cours de l'été 2015 : désensablage, augmentation de sa capacité de traitement, construction d'une chambre de dégrillage avec l'installation de nouveaux équipements ayant pour principal objectif de **réduire le déversement d'effluents non traités en Loire de 60 %.**



Travaux de la chambre à sable

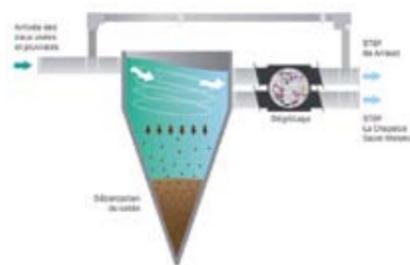
Il s'agit d'une opération peu courante sur ce type d'ouvrage destiné à prétraiter **7 millions de m³ d'effluents** (décantage de l'eau, récupération des flottants).

D'une part, cet ouvrage remplit un rôle de bassin de décantation censé retenir les objets grossiers transitant par l'ouvrage.

D'autre part, il est équipé d'un dégrilleur automatique permettant la rétention des objets flottants.

Le budget consacré à ce chantier est de **2,8 millions d'euros dont 980 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

Il s'agit d'un défi technique par la construction ex nihilo de la chambre de dégrillage. Pour réaliser le gros œuvre, il a été nécessaire de sonder le sous-sol à 14 mètres de profondeur afin d'installer une paroi de pieux sécants, pour sécuriser le chantier en raison du contexte géographique des bords de Loire et de la proximité de la nappe. L'autre défi était d'assurer la continuité du service public d'assainissement, c'est-à-dire ne pas interrompre le flux d'eau pendant les travaux.



Représentation schématique de la chambre à sable

À l'issue des travaux, le fonctionnement de la chambre à sable a été nettement amélioré.

D'autres opérations connexes ont été menées en temps masqué pour optimiser le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de transfert des quais de Loire :

- démolition de l'émissaire en Loire (galerie et partie émergée),
- rénovation et réhabilitation des trois postes de refoulement de la chaîne de transfert des effluents vers la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin.

PERSPECTIVES

En 2014, l'AggLO a initié une étude pour mettre à jour le programme de travaux du schéma directeur des eaux pluviales pour la période 2014-2020, en adéquation avec les enjeux du territoire et la capacité financière de l'AggLO.

Le développement du territoire à travers les projets d'aménagement économique et urbain a également pour conséquence d'augmenter l'imperméabilisation des sols et de générer des eaux de ruissellement qu'il est nécessaire de gérer. L'AggLO est tenue de maîtriser, avant rejet dans le milieu naturel, les pollutions induites par le lessivage des surfaces imperméables et de s'assurer de la continuité des débits entrants en station d'épuration en limitant les pics d'effluents liés à la pluviométrie.

Les travaux prévus dans le schéma directeur des eaux pluviales auront donc pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution identifiés dans les 22 communes et permettront de répondre aux attentes des usagers, des communes et des services de l'État.

ZOOM

Optimisation du fonctionnement de la station d'épuration (STEP) de La Source, qui réduit les consommations de réactifs et d'énergie

Afin de mieux maîtriser l'atelier de déshydratation et d'optimiser son fonctionnement, l'équipe en régie de la STEP de la Source a mis en place une nouvelle régulation de l'alimentation en boues des centrifugeuses permettant de constater les améliorations suivantes :

- > diminution de la consommation des réactifs,
- > optimisation des consommations d'énergie.

Basée sur la mesure de la concentration en boues, la régulation de charge permet d'agir en continu sur la charge massique alimentant les centrifugeuses ainsi que sur le taux de polymère appliqué aux machines, en adaptant les débits d'alimentation en fonction de la concentration mesurée.

Cette optimisation permet de préserver l'environnement : moins d'émissions



de CO₂ et donc de gaz à effet de serre induits par le fonctionnement des équipements, par la fabrication et le transport des réactifs (diminution de 9 000 kg annuel de réactif entre 2014 et 2015 : - 30 %).

PERSPECTIVES

Ces optimisations se poursuivront en 2016 par la mise en place de régulation pour le traitement du phosphore et des nitrates permettant d'optimiser la consommation de réactifs (chlorure ferrique) et la consommation d'énergie (optimisation du fonctionnement des surpresseurs d'air). Les résultats seront visibles en 2017.

INDICATEURS

5 200 tonnes

de pollution organique éliminées dans les stations avant le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

AXE 2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Développer durablement un territoire suppose d'encourager sa vitalité économique en s'appuyant sur une gestion responsable des ressources locales, humaines et environnementales. Il s'agit aussi de créer les conditions d'un accueil équilibré d'activités et de compétences nouvelles. Plus globalement, cela suppose de produire et de consommer autrement, de fonder des dynamiques de développement sur des comportements responsables et solidaires.



OBJECTIFS 6 ET 7

Impliquer les entreprises du territoire dans des démarches éco-responsables et assurer une gestion et une conception durables des zones d'activités

CONTEXTE

Quelles que soient leurs activités, les entreprises emploient des salariés, consomment des ressources naturelles et des matières premières, utilisent des moyens de production et de transport qui ont un impact sur l'environnement. Par leurs choix, elles ont la capacité de devenir actrices d'une production et d'une consommation raisonnées. À travers sa compétence économique, l'AggLO peut utiliser certains leviers pour appuyer les initiatives locales, sensibiliser et faciliter le partage des connaissances comme des expériences. Elle doit également respecter les principes du développement durable dans le cadre de la gestion des parcs d'activités communautaires.

POINT D'ÉTAPE

Une gestion durable des parcs d'activités

Dans le cadre de la gestion de ses parcs d'activités communautaires, l'AggLO favorise les pratiques respectueuses de l'environnement.

Ainsi, lors de la création des espaces verts, elle utilise des **espèces et essences locales** résistant à la sécheresse et peu sensibles aux attaques parasitaires, qui respectent et confortent la végétation existante. La biodiversité locale y est favorisée au travers des choix de végétaux.

Sa démarche vise à mettre en valeur et renforcer les qualités écologiques des secteurs forestiers. L'AggLO conserve et gère des espaces humides à enjeux ; comme l'étang du Ruet, site Natura 2000 localisé au sein du Parc Technologique Orléans-Charbonnière où la faune et la flore, rares et typiques de ces milieux, y sont préservées.

Dans le cadre de la conception et de l'entretien de ses parcs d'activités, l'AggLO est engagée dans une **démarche « zéro pesticide »**.

La décision du conservatoire de l'abeille noire « Sologne Val de Loire » de choisir le cadre du Parc Technologique Orléans Charbonnière (PTOC) pour y implanter le rucher de ses colonies illustre parfaitement la politique volontariste de l'AggLO en matière environnementale : aucune perte de colonie n'y a été relevée contrairement au constat réalisé dans des ruchers issus de milieux moins favorables.



GIP Loire&Orléans Éco

La transformation du tissu économique constatée depuis quelques années et la volonté des principaux acteurs locaux du développement économique d'aller plus loin dans la mise en synergie de leurs moyens les ont conduits à regrouper leurs forces et à proposer en 2013 une offre de services élargie. Celle-ci a été créée avec la volonté d'être plus proche et plus visible sous la bannière d'une **marque de territoire unique « Loire&Orléans »**.

Dans le prolongement de cette initiative, l'AggLO, le Département du Loiret, l'Agence de Développement Économique du Loiret (ADEL), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et l'Union des Entreprises du Loiret (UDEL) ont créé en 2014 un groupement d'intérêt public « Loire&Orléans Éco » réunissant en un même lieu les services œuvrant pour le développement économique du territoire et concrétisant ainsi l'idée de « guichet unique » pour les entreprises.

Les différentes équipes sont installées dans les locaux de la Maison des Entreprises depuis janvier 2015.

Réduction des dépenses énergétiques sur les parcs d'activités

L'AggLO dépense actuellement des sommes importantes en électricité/éclairage public au titre de ses voiries d'intérêt communautaire mais également sur ses parcs d'activités. Un audit des consommations électriques est en cours et doit aboutir à la mise en place d'outils permettant d'améliorer la réactivité en cas de détection d'anomalies

et d'équipements susceptibles de générer des économies et de limiter la consommation d'énergie.

Dans le cadre de la reprise de l'éclairage sur le parc d'activités de la Saussaye, des lanternes LED ont été choisies afin de diminuer la consommation électrique.

PERSPECTIVES

L'engagement de l'AggLO dans le développement durable se poursuit dans le domaine économique en apportant une attention particulière aux actions menées, en matière environnementale, par les entreprises intervenant sur nos parcs. Les cahiers des charges élaborés par les services de l'AggLO deviennent de plus en plus exigeants en matière de protection de l'environnement.

Quelques exemples de clauses qui pourraient se généraliser :

- ▶ prise en compte des distances des carrières utilisées pour l'approvisionnement des matériaux et des décharges pour l'évacuation des déblais,
- ▶ valorisation de l'utilisation du fret,
- ▶ vérifier que le tri en matière de déchets et déblais est bien effectué lors des travaux et que les décharges appropriées soient bien utilisées,
- ▶ autoriser la réutilisation des matériaux,
- ▶ vérification des combustibles utilisés pour le fonctionnement des centrales à enrobés.

ZOOM

L'utilisation de piles à hydrogène par PRELOCENTRE

L'AggLO a suivi, en 2014 et 2015, l'implantation de la plateforme logistique des magasins Grand Frais, PRELOCENTRE, entreprise nouvellement installée sur le parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val.

La première phase du projet, soit 10 000 m², est opérationnelle depuis le 31 août 2015 avec une plateforme sous température dirigée (+ 10°C) comptant 49 quais de livraison et des bureaux. Deux phases de développement devraient suivre pour atteindre une superficie totale de 32 000 m² à l'horizon 2020.

L'une des caractéristiques de cette implantation est l'utilisation d'une technologie innovante, respectueuse de l'environnement : **l'utilisation de piles à hydrogène** pour sa flotte de chariots de manutention. Avec un stockage d'hydrogène situé à l'entrée du site, une borne de recharge à l'intérieur du bâtiment permet d'alimenter en moins de trois minutes chaque chariot.

Très largement développée aux États-Unis et au Canada, PRELOCENTRE est la première plateforme logistique européenne à équiper l'ensemble de ses chariots de cette technologie. FM logistic, à Neuville-aux-Bois, a également adopté ce mode d'alimentation, mais partiellement.

AXE 2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RESPONSABLE



OBJECTIF 8

Encourager le développement des filières économiques durables et solidaires

CONTEXTE

L'AggLO dispose de plusieurs leviers pour contribuer au développement des activités économiques durables et solidaires : programme d'insertion par l'économie, promotion de l'agriculture périurbaine, politique d'achats... Les filières solidaires qui se consacrent notamment au réemploi sont également encouragées, soit par de l'insertion, soit par la politique de prévention des déchets. Enfin, dans le domaine des éco-activités, c'est au travers des aides économiques ou des aides au développement de la recherche et des technologies que l'AggLO, en lien avec d'autres partenaires, contribue au développement potentiel de nouvelles filières.



POINT D'ÉTAPE

Soutien des circuits-courts et de l'agriculture respectueuse de l'environnement

En adoptant la charte agricole en juillet 2012, l'AggLO et les partenaires parties prenantes de son élaboration, se sont engagés, entre autres, à structurer et valoriser la filière de commercialisation directe ou locale, favorisant ainsi les circuits-courts. Le soutien au Pavillon des producteurs locaux, un établissement de vente de fruits et légumes entre producteurs et professionnels de l'alimentaire, permet de contribuer à cet objectif. Le soutien à l'installation de nouvelles entreprises agricoles, pratiquant ou non, la vente directe sur l'agglomération fait également partie des orientations retenues.

Le guide de la vente directe « Produits d'ici & de saison » édité par l'agglomération en décembre 2013 a été distribué à 30 000 exemplaires. Il s'est accompagné d'une application pour smartphone et d'une signalétique sur les lieux de vente. Le bilan de l'action a montré une augmentation de la fréquentation des points de vente des producteurs. Il est prévu de mettre à jour le guide pour intégrer les nouveaux producteurs, retirer ceux qui ont pris leur retraite et actualiser les données des autres.



Soutien des filières sociales et solidaires

Les structures sociales et solidaires sont des partenaires de plus en plus impliqués dans l'exercice des compétences de l'AggLO.

Les entreprises d'insertion le sont de façon très transversale, via la politique d'achats de l'agglomération visant à prévoir des clauses d'insertion dans les marchés, voire de recourir aux marchés d'insertion. Le service emploi a maintenu le soutien de l'AggLO aux structures d'insertion par l'activité économique et aux régies de quartier. Il a poursuivi le travail de partenariat avec les autres partenaires financiers pour promouvoir leurs activités.

Afin de contribuer également au développement de l'activité de ces structures, le Service Emploi a initié une démarche en direction des entreprises engagées dans une politique RSE. Une rencontre a ainsi été organisée entre l'entreprise Malakoff Médéric et 3 structures d'insertion par l'activité économique. 18 salariés de Malakoff Médéric se sont abonnés aux services proposés par Amidon 45 et Solembio. Un dépôt de paniers bio a été mis en place au sein de l'entreprise.

PERSPECTIVES

Soutien des projets fondés sur le principe d'Économie Circulaire et Solidaire

La démarche collaborative entre les directions des déchets et le service emploi, initiée en 2012 s'est poursuivie en 2015. Elle a permis de lancer une étude sur la faisabilité de réimplantation d'une filière de collecte et de recyclage de pain et viennoiseries sur le territoire de l'AggLO.



Pour 2016, le service emploi lancera un appel à projet sur la thématique de l'Économie circulaire et solidaire en direction notamment des structures d'insertion par l'activité économique, dans le but de créer de l'activité ayant un impact économique, environnemental et social.

AXE 3

PROXIMITÉ
ET SOLIDARITÉ
AU QUOTIDIEN

L'humain est au cœur de toute démarche de développement durable, il sous-tend que chacun vive dans un environnement familial et social propice à son épanouissement. Il suppose aussi que chacun dispose d'un égal accès à un logement, à l'emploi, aux services publics. L'évolution de nos sociétés en faveur d'une place toujours grandissante des nouvelles technologies de la communication s'accompagne paradoxalement d'une fragilisation du lien social, des solidarités de proximité. Il est ainsi devenu urgent pour les collectivités territoriales, et en particulier l'Agglo, compétente en matière de développement économique et d'insertion professionnelle, de lutter contre la précarisation du travail, de soutenir les associations et acteurs locaux qui agissent pour aider les plus en marge de l'emploi et enfin d'apporter un suivi et des services personnalisés et gratuits aux personnes qui s'inscrivent dans une démarche active de retour vers l'emploi.

OBJECTIF 9

Favoriser l'insertion
et l'accès à l'emploi pour tous

CONTEXTE

Même si les missions du Service Emploi ont évolué, elles visent toujours à favoriser l'accès à l'emploi durable et le développement de notre territoire.

L'année 2015 a été consacrée à la construction et la mise en œuvre d'une offre de services complémentaire à celle des partenaires qui œuvrent également en faveur de l'emploi et du développement économique : la Maison de l'Emploi, les communes de l'Agglo, Pôle Emploi, et le Groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco.

INDICATEURS


 en 2015 :

- Soutien de **21** associations et de **5** structures d'insertion par l'activité économique et régie de quartier,
- **3** nouvelles associations,
- **2 660** demandeurs d'emploi accompagnés dans leur recherche d'emploi (dont 2 000 jeunes par la Mission Locale d'Orléans),
- **16** aides à l'investissement dans du matériel professionnel.

Tournée en particulier vers les TPE/PME du bassin d'emploi d'Orléans, cette **offre de services** est réservée aux entreprises susceptibles de recruter localement.

L'objectif pour le Service Emploi est d'identifier au plus près les besoins des entreprises, favoriser leur mise en relation avec les compétences du territoire, selon deux axes :

- un axe, en « réponse à une demande » de la part des entreprises tout d'abord. Un service d'aide au recrutement, composé de quatre chargés de mission, conseille et accompagne les entreprises dans leur stratégie et mise en œuvre de leurs recrutements,
- un axe « pro actif », par l'organisation notamment d'événements ponctuels, les Rendez-Vous Pour l'Emploi (RVPE). Ces RVPE prennent des formes différentes et portent sur des thématiques variées. Ils se veulent à l'écoute des chercheurs d'emploi, des entreprises et des communes qui œuvrent également en faveur de l'emploi.

Le Service Emploi a permis par ailleurs d'initier une nouvelle mission de développement du territoire tournée vers les communes de l'Agglo, l'ensemble des acteurs de l'emploi et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

La complémentarité de l'offre de services avec celle de l'association de la Maison de l'Emploi, permet de diversifier les leviers pour l'emploi en leur donnant une cohérence d'ensemble et une plus grande efficacité.

Dans ce contexte, l'Agglo a contribué à la mise en place d'un **portail web de stages/contrats en alternance** qui centralise les offres, les demandes de stages et de contrat en alternance du territoire de l'agglomération d'Orléans.

Tout en définissant ses nouvelles missions, le Service Emploi a poursuivi son soutien :

- D'une part, aux structures d'insertion par l'activité économique et des régies de quartier. Ces structures offrent des postes de travail aux demandeurs d'emploi pour leur permettre l'apprentissage de gestes professionnels et reprendre pied dans le marché du travail. Ces emplois d'insertion sont d'une durée allant de 4 à 24 mois avec un accompagnement socio-professionnel adapté à chaque situation. Les personnes en situation de travail peuvent définir leur projet professionnel, entamer des formations et surtout retrouver un rythme de travail et une motivation à mettre en place des démarches dynamiques de recherche. Les secteurs d'activités sont variés : aide à la personne, espaces verts, repassage, maraichage par exemple. Le partenariat avec Pôle Emploi est nécessaire et les actions complémentaires mises en œuvre montrent leur efficacité. Outre cet accompagnement, qui a bénéficié à 50 demandeurs d'emploi en 2015, l'Agglo aide également les structures à investir dans des équipements professionnels garantissant une meilleure adaptabilité des salariés quand ils accèdent à des entreprises dites « classiques ».

- D'autre part, aux associations proposant un accompagnement à des demandeurs d'emploi du territoire. **2 660 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce type de service**, pour évaluer et lever les freins à leur accès à l'emploi (problématiques de mobilité, formation/qualification, image de soi, techniques de recherche d'emploi, le réseau relationnel...).

POINT D'ÉTAPE

2015 aura permis d'initier une démarche d'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique pour favoriser leur mise en relation avec les entreprises du secteur « marchand ». L'Agglo se veut facilitatrice d'opérations favorisant ce rapprochement.



Ces opérations pourront se concrétiser par des rencontres à l'image de celle qui s'est produite en 2015 entre Malakoff Médéric et les associations Respire, Amidon et Solembio (voir objectif 8). Elles prendront également la forme d'un programme d'ateliers à destination des structures d'insertion (sur des thématiques comme la construction d'un argumentaire « RSE » (Responsabilité Sociale et Environnementale), la diversité des sources de financement...).

ZOOM

Trois nouvelles associations d'accompagnement soutenues en 2015

- **Nos Quartiers ont du Talent** : cette association contribue à l'insertion professionnelle de jeunes diplômés issus de milieux défavorisés par la dynamique du parrainage. Des cadres d'entreprises ou de collectivité les aident dans leur démarche en leur permettant de construire un réseau professionnel.
- **Unis Cité** : animation d'un groupe de 16 jeunes volontaires engagés dans un Service Civique, leurs missions étaient de valoriser la politique de gestion de déchets mise en place par l'Agglo et de construire des projets pour favoriser les liens intergénérationnels en lien étroit avec le CCAS d'Orléans. Un deuxième groupe de 16 jeunes a démarré en fin d'année 2015 avec les mêmes missions à mettre en œuvre jusqu'en juin 2016.



- **Wenumérique** : une nouvelle association a vu le jour en août 2015 dont l'objet est de créer des passerelles entre des porteurs de projets dans le secteur du numérique et l'écosystème ligérien. L'Agglo soutient cette association pour promouvoir auprès de demandeurs d'emploi seniors les opportunités offertes par l'économie numérique.



AXE 3

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ
AU QUOTIDIEN



OBJECTIF 10



Tendre vers un habitat durable et solidaire

CONTEXTE

La politique de l'habitat, au même titre que les déplacements, l'emploi ou le cadre de vie, constitue un facteur d'attractivité et de cohésion sociale qui doit être conforté. Ainsi, l'équilibre spatial des logements à loyers modérés, la diversité des logements, produits pour tous les niveaux de ressources, et la réhabilitation thermique des logements, pour réduire le reste à charge constituent les différents aspects de la politique « habitat » affirmée dans le nouveau PLH. Ces orientations répondent à des enjeux liés au développement durable, tant économique pour le développement de l'emploi local et solidaire que pour l'environnement, au niveau de la performance énergétique des logements neufs et réhabilitation des anciens, tant au sein du parc privé que du parc public. L'Agglo agit ainsi pour la construction de **logements publics performants et aide les propriétaires privés pour l'amélioration** de leur logement. À travers son soutien aux associations pour le logement, elle contribue aussi beaucoup plus largement à l'amélioration de l'accès à l'habitat pour tous.

POINT D'ÉTAPE

L'adoption du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH3)

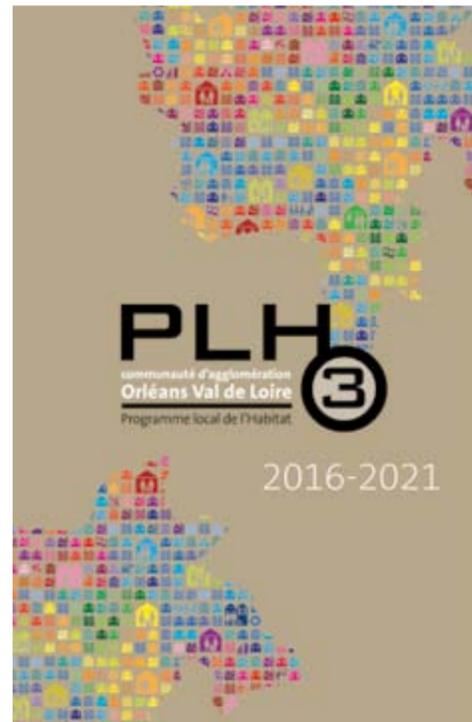
Déclinaison stratégique et opérationnelle du projet de la Communauté d'agglomération, le PLH3 définit pour les six années à venir la politique « habitat » partagée par les communes et les partenaires.

Ce programme s'inscrit dans une recherche de synergie avec les autres politiques structurantes de l'agglomération au profit de l'attractivité du territoire et dans une logique d'optimisation de l'investissement public et de soutien au développement de l'économie locale. **31 actions, regroupées en 9 thématiques**, identifient les projets qui permettront de répondre aux trois orientations : l'attractivité de l'offre de logements, la mixité de l'habitat spatiale et économique et l'implication des collectivités, des acteurs et des habitants dans la mise en œuvre. Enfin, 22 fiches communales détaillent pour chaque commune les enjeux en termes d'habitat et les objectifs de production et de réhabilitation.

Voté le 19 novembre 2015, le PLH3 constitue le cadre d'intervention, suivi de façon partenariale, à l'occasion des ateliers techniques mensuels animés par le service habitat.

La clôture de la deuxième convention de délégation des aides à la pierre

Démarrée en 2008, la deuxième convention de délégation des aides à la pierre aura duré 8 années. Elle donne à la Communauté d'agglomération la légitimité pour établir la programmation et attribuer les aides à la pierre aux



baillleurs sociaux et les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) aux propriétaires privés occupants ou bailleurs. Le bilan consolidé permet de chiffrer la construction de **2 498 nouveaux logements sociaux et 2 073 logements privés améliorés**. La moitié environ de ces nouveaux logements sociaux a été produite sur des communes Solidarité Rénovation Urbaine, participant ainsi au mouvement de rééquilibrage de l'offre de logements. La lutte contre l'habitat indigne, la requalification énergétique des logements privés et l'adaptation au handicap et vieillissement ont constitué les trois thématiques prioritairement

traitées, répondant ainsi à la préoccupation d'accessibilité sociale, économique et technique des logements.

La négociation d'une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre, initiée en fin d'année 2015, devrait aboutir en 2016, pour six années, adossée ainsi au calendrier du PLH.

L'accompagnement à l'accession à la propriété

Le choix d'accéder à la propriété constitue un investissement majeur dans la vie de la plupart des ménages et implique des choix importants financiers et de mode de vie. Les coûts élevés de l'immobilier et du foncier sur le territoire de l'agglomération incitent les ménages modestes à s'éloigner pour réaliser leur projet dans la couronne péri-urbaine où les biens sont plus accessibles, générant de l'étalement urbain, une augmentation des déplacements, etc.

L'agglomération a choisi d'accompagner les candidats à l'accession sous forme d'aide à la décision afin de sécuriser et rationaliser leur décision. L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL du Loiret), propose un entretien pour un conseil personnalisé avec un outil de simulation financière qui prend en compte le projet sur le long terme, en coût global. Sur les trois derniers mois de 2015, l'ADIL a accompagné dix ménages. L'action se poursuit sur deux années avec un **objectif de 200 ménages**. Des analyses statistiques des profils et des choix seront réalisés par l'ADIL afin d'aider la Communauté d'agglomération à répondre aux besoins des ménages sur le territoire.



PERSPECTIVES

Une définition partagée du programme d'actions du PLH3

Le nouveau PLH3 est guidé par une volonté de participation et de mise en œuvre partagée, au-delà du temps de son élaboration. Dès le mois de juin 2015, le service habitat a organisé tous les mois un « atelier technique », temps de partage d'informations et d'échange de pratiques auquel sont invités élus et techniciens, partenaires, services de l'État et associations.

Organisés sur une des trois thématiques récurrentes (habitat social, habitat privé et observatoire), ces ateliers sont structurés selon trois temps : actualité, suivi des actions du PLH et partage de pratique. Les **6 ateliers** de 2015 ont réuni **195 participants**, répondant semble-t-il aux attentes des partenaires, qui contribuent de plus en plus à leur contenu.

ZOOM

La montée en puissance de la réhabilitation thermique des logements privés

En 2015, **440 logements privés ont été améliorés**, dont 134 logements de propriétaires occupants, 7 logements conventionnés à loyers maîtrisés et 299 logements en copropriétés dans le cadre du Plan de sauvegarde de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ce programme de soutien prévoit, pour les 20 bâtiments qui le composent, l'isolation thermique par l'extérieur, le changement de menuiseries et l'installation de VMC. Au total, l'ensemble de ces dossiers a mobilisé 5 291 243 € de subventions en 2015, dont 960 891 € du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART). Ces projets ont généré près de 9,4 M€ de travaux pour les entreprises et artisans locaux. La rénovation thermique est ainsi devenue en 2015 la principale intervention subventionnée (73 % des aides), devant l'adaptation à la perte d'autonomie (26 %).

INDICATEURS
depuis
2008 :



► Création de **2 498** nouveaux logements sociaux dont **51 %** sur les communes Solidarité Rénovation Urbaine.

AXE 3

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ
AU QUOTIDIEN

OBJECTIF 11

Se rapprocher des habitants
de l'agglomération

CONTEXTE

Il est essentiel pour améliorer les services rendus quotidiennement, de mieux **faire comprendre l'intercommunalité** et ses missions. Au travers de l'Agenda 21, l'Agglo a donc souhaité conforter sa visibilité et sa proximité avec tous les habitants du territoire. De même, pour que chacun puisse bénéficier de repères, de références, d'exemples à suivre, il est primordial d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable.

POINT D'ÉTAPE

Parce que la proximité avec les habitants est au cœur du Projet d'Agglo, en 2015, plusieurs temps forts ont permis à l'Agglo de faire connaître ses compétences et son action quotidienne sur le territoire :

Politique de la Ville

En matière de politique de la Ville, l'année 2015 a été marquée par la construction du **nouveau contrat de ville et sa signature, le 17 décembre 2015, par plus d'une trentaine de partenaires**. La démarche a associé de nombreux porteurs de projets, associations et services publics afin d'être au plus près des besoins des habitants. Le Contrat de Ville comprend environ soixante-dix objectifs sur les champs de la prévention et du lien social, du renouvellement urbain, de la gestion urbaine de proximité, de l'emploi, de la formation et du développement économique, de la citoyenneté, valeurs de la république et de la réussite éducative.

2015 a également connu la création de 10 Conseils Citoyens à Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Orléans,

68 projets différents (à comparer aux 45 projets en 2014) ont été portés par 42 porteurs différents (33 en 2014).

En plus des communes, 37 associations se sont mobilisées (31 en 2014) pour mettre en œuvre les nouveaux objectifs du contrat de ville.

Le montant total engagé représente 2 590 140 € pour 587 977 € du Commis-

sariat général à l'égalité des territoires 512 930 € des communes et 65 864 € de l'Agglo.

L'aménagement

Lors des **Journées Environnement Santé**, organisées les 30 et 31 mai place de la Loire à Orléans et placées sous le thème de l'air, l'Agence d'Urbanisme était présente pour promouvoir les actions menées et les gestes à tenir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atténuation des effets du changement climatique.



Les déplacements

Les toujours, très attendues, **sessions de marquage vélo**, tenues en 2015 en avril, juin et septembre ont, encore, permis de marquer **594 vélos** afin de lutter contre le vol.



La gestion des déchets

Depuis 2010, une équipe d'animateurs « coachs déchets » œuvre sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser tous les publics (usagers, scolaires, associations, étudiants, entreprises et administrations) avec une répartition de leurs activités (habitat collectif, centre-ville, incivilités, prévention des déchets, apport volontaire et scolaires).

Les actions se déploient également :

- au quotidien, par l'information des habitants sur les services de collecte, l'accompagnement au tri et à la prévention hors domicile, les animations en milieu scolaire, la sensibilisation en habitat collectif, l'amélioration du tri en habitat collectif et la gestion des incivilités,
- plus ponctuellement, au travers de visites des sites de traitement (usine de traitement des déchets à Saran et déchetteries) et de l'organisation de temps forts.

Les actions de 2015 ont concerné :

- **le tri du verre en habitat collectif** sur un secteur test : distribution et affichage dans 8 résidences et sensibilisation en porte à porte dans 20 résidences (soit 149 personnes rencontrées),
- **le tri sélectif auprès des activités professionnelles du centre-ville d'Orléans** : un état des lieux sur la gestion des déchets a été réalisé auprès de 1 384 entreprises et commerces du centre-ville et 632 professionnels ont été sensibilisés au tri sélectif,
- **le tri sélectif chez les particuliers** : 2 semaines de vérification de la qualité du tri dans les bacs des habitants soit 4 275 bacs contrôlés et 455 personnes sensibilisées,
- **le tri sélectif en habitat collectif** : le tri vérifié dans 425 résidences, mise à jour de l'affichage des consignes de tri dans 99 résidences et 2 418 habitants sensibilisés en porte à porte.



En réponse aux demandes sur le terrain, **138 stands ou animations** en structures ont été réalisés sur l'année et ont permis la sensibilisation directe de **5 687 personnes**.



L'espace public

La brigade de Proximité QualiProx a poursuivi son développement en 2015. Chargée du signalement des anomalies, présentes sur l'espace public et de nature à présenter un danger pour la population ainsi que du suivi des interventions, planifiées par les services opérationnels. Elle œuvre sur le territoire des 22 communes, qui composent l'agglomération. Forte de son bilan et de son intégration réussie au sein du territoire, le périmètre d'activité de cette équipe-terrain s'est encore élargie au travers d'interventions directes, pour toujours plus de réactivité et d'efficacité. Le nombre de signalements transmis a sensiblement augmenté confortant l'importance de ces actions de prévention.



AXE 4

AMÉNAGEMENT
ET DÉPLACEMENTS
DURABLES

Veiller à contenir l'étalement urbain, favoriser la mixité sociale, empêcher les phénomènes de ségrégation spatiale de certains quartiers, telles sont les ambitions de la politique d'aménagement durable de l'Agglo. Les politiques de déplacements, directement liées à celles de l'aménagement, sont, quant à elles, un élément fondamental de mobilité des personnes et de développement des territoires. Mais dans le contexte du renforcement de la lutte contre l'effet de serre, les modalités de transport doivent être repensées afin d'assurer l'équilibre entre besoins de mobilité personnels et professionnels, qualité de vie et respect de l'environnement.



OBJECTIF 12

Aménager durablement
le territoire sur l'agglomération

CONTEXTE

Les élus communautaires ont approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération orléanaise le 18 décembre 2008. Ce document fixe les orientations générales d'organisation et d'équilibre du territoire pour les 20 prochaines années. Il permet de mobiliser l'ensemble des communes sur les questions de l'aménagement durable. Celui-ci passe également par la protection de l'agriculture périurbaine, les réserves foncières, l'évolution des friches urbaines et industrielles.



POINT D'ÉTAPE

Interives : les premières étapes
du lancement de ce grand
projet urbain

En 2013, à l'issue d'un dialogue compétitif auquel ont participé trois équipes pluridisciplinaires, l'Agglo, maître d'ouvrage de l'opération, a choisi l'agence Patrick Chavannes pour poursuivre la définition du projet urbain « Interives ».

À la suite de l'approbation en décembre 2014, du plan Guide Initial, et pour cette zone, dont l'ensemble des enjeux est reconnu dans le SCoT, les études se sont poursuivies tout au long de l'année 2015.

Il a été ainsi affirmé trois temporalités de développement des programmes qui composeront cette opération :

- ▶ Horizon 2020/2022 : le cœur de quartier au sein de la première ZAC, 40 000 m² d'activités tertiaires, 400 logements, 1 hôtel et des équipements publics, parking, franchissement par câble, aménagement des espaces publics, etc.
- ▶ Horizon 2025/2026 : l'achèvement des programmes de la ZAC 1 soit en totalité (y compris les programmes du cœur de quartier), 70 000 m² d'activités tertiaires et 800 à 900 logements, des équipements publics complémentaires, groupes scolaires...
- ▶ Horizon 2026/2035 : développement de l'ensemble du plan guide sur le grand périmètre de 110 ha représentant au total environ 3 000 logements et des implantations tertiaires endogène et exogène pour environ 200 à 250 000 m² de surface de plancher.

2015 : l'année de la concertation

La mobilisation de tous les acteurs de ce projet autour de la concertation est allée bien au-delà de la simple concertation réglementaire, au sens du code de l'urbanisme, puisque cinq ateliers de concertation et deux réunions publiques se sont tenus. L'objectif était de faire adhérer, dès ce stade des études, les riverains à ce projet en co-construisant le dessin des futurs programmes, leurs typologies, les ambiances des espaces publics...

Ainsi, en décembre 2015, un concours d'aménagement des espaces publics, dont le cahier des charges enrichi des attendus de la population, a été lancé.

2015 : la mobilité,
axe central des études

Pour l'ensemble des modes de déplacement, les études de mobilité ont concentré tous les efforts, qu'il s'agisse :

- ▶ du transport par câble, reliant l'opération à la gare de Fleury-les-Aubrais en offrant une ouverture de la gare à l'ouest par un mode innovant et pour lequel une maîtrise d'ouvrage déléguée a été retenue fin 2015,
- ▶ des études de circulation véhicules légers, mode doux sur la zone Interives mais également sur tout l'axe RD2020 Nord, du carrefour Libération à Cent Arpents à Saran, qui ont permis de poser un diagnostic de l'état des lieux et d'envisager un programme d'action à engager sur la période 2015/2020,
- ▶ des études spécifiques « transport en commun » à l'horizon 2030 avec des propositions de tracés et de modes pour relier l'opération Interives, d'une part au centre-ville d'Orléans et d'autre part au pôle des cliniques Oréliance



au nord de l'agglomération. Cet axe se développera, au gré des libérations foncières, sur le parc urbain linéaire de l'opération Interives, à l'abri des principales nuisances sonores de la RD2020 et des voies ferrées. Le traitement de ce parc urbain est l'objet majeur du concours des espaces publics en cours pour lequel les équipes doivent penser ces espaces comme un lieu privilégié de détente pour les futurs employés/habitants du quartier et du développement d'une biodiversité en milieu urbain dense.

Le challenge est lancé...

PERSPECTIVES

SCoT

Le conseil de communauté a voté en juillet 2014 la mise en révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cette mise en révision va permettre l'intégration, dans le futur SCoT, des nouveaux enjeux définis par les lois Grenelle de l'environnement (biodiversité, lutte contre l'étalement urbain...).

Avec l'appui de l'agence d'urbanisme, un diagnostic du territoire est en cours de finalisation et a fait ressortir trois enjeux d'importance : inscrire l'Agglo dans le réseau des villes ligériennes et le Grand Paris, renforcer son identité au cœur de quatre paysages (Beauce, forêt, Loire et Sologne) et soutenir le développement urbain et la proximité.

L'étape suivante est l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le projet de SCoT doit être arrêté à l'automne 2017, pour une adoption au printemps 2018.

AXE 4

AMÉNAGEMENT
ET DÉPLACEMENTS DURABLES



OBJECTIFS 13 ET 14

Développer une offre globale de mobilité

CONTEXTE

L'AggLO met en œuvre une politique de déplacements qui accompagne l'évolution des besoins de mobilité des habitants. Elle met l'accent sur l'intermodalité, qui vise à passer d'un mode de déplacement unique à un ensemble plus élaboré combinant différents moyens de transports. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé en 2008 donne la priorité aux transports en commun au sein d'une chaîne globale de mobilité, favorisant ainsi la préservation de la qualité de l'air et l'amélioration du cadre de vie. À la rentrée de septembre 2015, après 3 ans de fonctionnement du réseau Tao restructuré à la mise en service de la ligne B du tram, un certain nombre d'ajustements a été mis en œuvre par l'exploitant, après une phase de concertation avec la population et ses élus.

POINT D'ÉTAPE

Évaluation du PDU à mi-parcours : moins d'automobilistes, plus de cyclistes, de piétons et d'usagers des transports en commun sur l'agglomération

L'année 2014 a été l'occasion d'évaluer les effets de la politique de déplacements menée sur l'agglomération depuis 2008, année de révision du PDU. Le bilan a été approuvé en conseil de communauté de juin 2015. Et les résultats sont plutôt satisfaisants. Les trois quart des actions inscrites au PDU ont été réalisées ou sont engagées, et les objectifs fixés de baisse de l'usage de la voiture et de développement de l'usage du vélo presque atteints.

D'après les résultats de l'enquête, menée en 2014 auprès de près de 2 000 ménages de l'agglomération, afin d'obtenir une image des modes de transports principaux utilisés par les habitants lors de leurs déplacements quotidiens, **l'usage de la voiture reste prédominant** dans les déplacements : les habitants de l'agglomération utilisent la voiture, en tant que conducteur ou passager, pour un peu plus d'un déplacement sur deux (55 % des déplacements). Mais son usage est en baisse depuis 10 ans (61 % en 2002), au profit du vélo, de la marche à pied et des transports en commun. Cette enquête sera renouvelée en 2019 ou 2020.

Mode de déplacement utilisé par les habitants de l'agglomération Orléanaise :

Voiture	Marche	Vélo
55,3 %	26,5 %	5,5 %
Transport en commun		Autre
10,5 %		2,4 %

Source : Sondage parts modales 2014, TEST SA, AggLO



Fréquentation de l'ensemble des services de mobilité en progression : réseau de bus et tram Tao, services vélo'+, vélo'tao, auto'tao

Le nouveau réseau bus/tram hiérarchisé mis en place mi-2012, conforté à la rentrée de septembre 2015, continue de connaître une montée en puissance de sa fréquentation. **31,32 millions de voyages en 2015, soit une augmentation de 2,3 %** par rapport à l'année précédente. Cette dynamique positive a concerné aussi bien les deux lignes de tramway que le réseau de bus.

Après une année 2014 de très forte progression, la fréquentation du service de location de courte durée et en libre-service de vélos, vélo'+, est restée stable en 2015 avec **225 000 emprunts** sur l'année. Le nombre d'abonnés a en revanche continué sa progression (+4 % d'abonnés annuels, +9 % d'abonnés jour ou semaine). Le service de location de longue durée de vélos, vélo'tao, créé en 2012, a connu également une forte demande en 2015 au niveau de la location de Vélos à Assistance Électrique (VAE), qui représentent les trois quarts des vélos en circulation actuellement.

Implantation de parcs de stationnements vélos sécurisés

L'ouverture des parcs relais sécurisés s'est poursuivie en 2015. Afin de favoriser l'intermodalité avec le réseau de bus et tramway, l'agglomération a étoffé

l'offre à destination des cyclistes avec ce nouveau type de service.

Localisé à proximité immédiate d'arrêts de tramway ou de lignes structurantes du réseau de bus, ces parcs favorisent le rabattement en vélo vers le réseau de transport et permettent de stationner son vélo en toute sécurité. Seule condition d'accès : être détenteur d'une carte Moda Pass' (carte du réseau Tao) et s'être enregistré sur le site reseau-tao.fr.

20 parcs de stationnement sont désormais à disposition des cyclistes, d'une capacité comprise entre 14 et 50 places. Les deux premiers parcs ont été implantés au niveau de deux parkings relais (P+R) de la ligne B lors de la construction de celle-ci, 18 autres parcs ont ouvert entre fin 2014 et mi 2015. En particulier, un parc de stationnement de 50 places est désormais disponible à côté de la vélostation de la gare d'Orléans, à proximité de l'arrêt de tramway.

Optimisation du réseau de bus et nouvelle station tram en desserte de l'hôpital

Après trois années de fonctionnement du nouveau réseau bus/tram, une grande enquête origine/destination des voyageurs et un temps de concertation avec les usagers et les élus communaux afin d'enrichir le diagnostic et les propositions, Keolis a réalisé des ajustements sur le réseau de bus à la rentrée de septembre 2015.

Ainsi, la fréquentation du réseau bus et tram, en croissance depuis 2012, devrait continuer sur sa lancée.

Système d'information voyageurs en temps réel déployé sur l'ensemble du réseau Tao à l'automne 2015

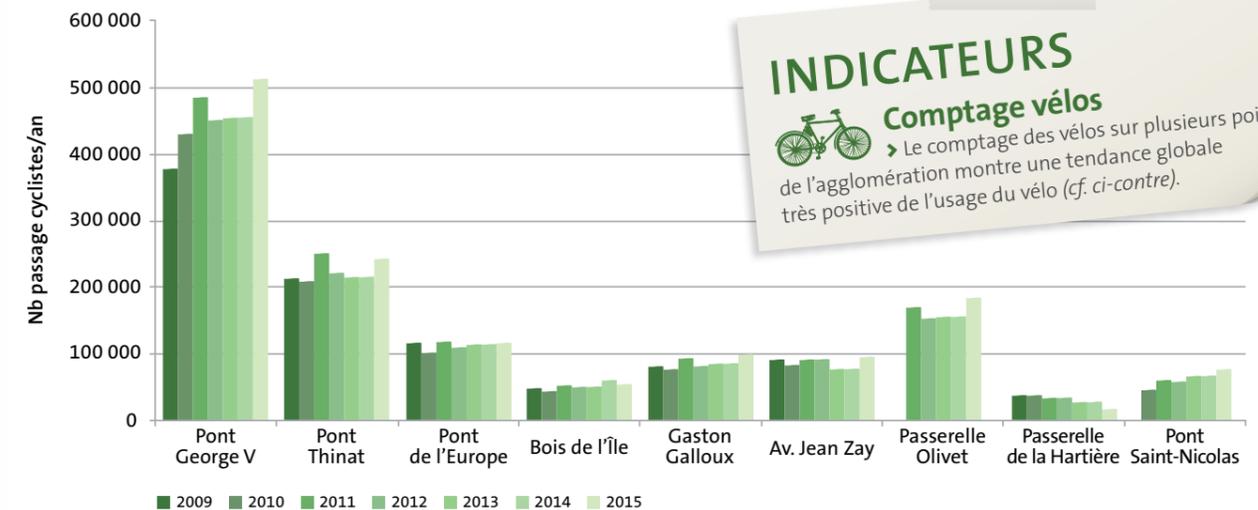
Projet initié dans le cadre de la construction de la seconde ligne de tramway, le renouvellement du Système d'Aide à

l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV) est effectif sur l'ensemble du réseau Tao depuis la fin de l'été 2015.

Outil indispensable pour l'exploitation du réseau de bus et tram, le SAEIV est également au cœur de l'organisation de l'information des voyageurs en temps réel. Il permet notamment d'afficher les temps d'attente aux stations, les correspondances au prochain arrêt à bord des rames de tramway, mais aussi d'accéder aux informations temps réel depuis l'application smartphone Tao. Après la ligne B de tram en 2014, le renouvellement du système sur la ligne A et l'équipement des lignes de bus et arrêts s'est déroulé durant l'année 2015.

Une nouvelle station de tramway mise en service le 31 août 2015, entre les stations Bolière et le terminus Hôpital-La Source de la ligne A, pour mieux desservir le Centre Hospitalier dans sa nouvelle configuration étendue.

Comptages vélos journaliers 2010-2015 :
évolution du nombre de passages de cyclistes par an aux différents points de comptage



INDICATEURS

31,32 millions de voyages en 2015

↳ Soit +2,3 % sur un an.

AXE 5

L'AGGLO,
UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

Pour convaincre et mettre en œuvre une démarche efficace de développement durable sur le territoire, l'Agglo doit elle-même être exemplaire. Si la prise en compte du fonctionnement interne de l'institution constitue un élément majeur de l'Agenda 21, elle est aussi et surtout un gage de crédibilité. L'exemplarité à laquelle aspire l'Agglo passe par des investissements, par de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par la sensibilisation et l'implication du personnel.



OBJECTIFS 15 ET 16

Réduire l'empreinte énergétique et environnementale de l'Agglo en intégrant l'éco-responsabilité dans toutes ses pratiques internes

CONTEXTE

Chaque agent d'une collectivité, dans son travail au quotidien, peut être un **acteur éco-responsable**. Les effets cumulés liés à la consommation de papier, à la production de déchets divers, à la consommation électrique peuvent être considérables et méritent d'être maîtrisés. Cela nécessite toutefois un accompagnement afin de permettre une prise de conscience et de définir les bons gestes. La collectivité est également responsable au travers des marchés qu'elle confie à des entreprises. Cette recherche de performance environnementale et sociale s'applique ainsi également à la politique d'achats de la collectivité.

POINT D'ÉTAPE

Avant même la réalisation d'un bilan carbone en 2013 (*voir objectif 1*), l'Agglo avait déjà entrepris quelques actions visant à optimiser la gestion des bâtiments et des véhicules et à se préparer à la mise en œuvre d'un plan d'actions structuré qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine de l'Agglo. Afin de compléter l'analyse du bilan carbone, il est envisagé de réaliser des audits techniques des bâtiments pour identifier les sources de déperdition énergétique.

Les nouveaux aménagements (extension, rénovation) pour l'installation des directions sont réalisés dans le cadre de la RT2012 et donc avec un très bon niveau de qualité énergétique. C'est le cas pour les réalisations du site de La Chapelle-Saint-Mesmin pour la direction de l'assainissement et de la rue Hatton pour la direction de la gestion des déchets.

Sur le volet systèmes d'information, l'Agglo s'inscrit dans une démarche d'informatique durable.

Concernant l'infrastructure, l'Agglo a aujourd'hui recours à la virtualisation, notamment au niveau de ses serveurs et réduit peu à peu les serveurs physiques. Cette démarche permet de réduire de façon significative l'énergie consommée. Aujourd'hui, **le système informatique de l'Agglo est virtualisé à 95 %**. La collectivité a entrepris également la mise en œuvre d'un système d'information commun avec les communes, qui doit amener à concentrer l'infrastructure dans un cloud privé moins consommateur en énergie.

L'achat responsable est intégré avec l'acquisition de matériels respectant les labels « verts » et ayant un moindre impact sur l'environnement pendant leur cycle de vie et la collectivité a recours à des organismes qui prennent en charge le recyclage des produits électroniques en fin de vie.

L'obsolescence des postes de travail est également moins contraignante compte tenu des applications plus légères permettant d'allonger les périodes de renouvellement du parc. Le parc d'impression a fait l'objet d'une optimisation par la réduction du nombre d'équipements en remplaçant les imprimantes individuelles par des appareils multifonctions, moins gourmands en énergie.

L'évolution du système d'information durable se traduit aussi par un engagement en termes de dématérialisation et ce, depuis plusieurs années.

Ainsi en 2004, l'Agglo déployait son dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité (ACTES) en recourant à un tiers de télétransmission, puis en 2007 une plate-forme sécurisée pour la gestion dématérialisée des appels d'offres de marchés publics. Les premiers certificats de signature électronique étaient attribués.

La dématérialisation financière est également engagée depuis 2007 avec la dématérialisation des titres de recettes, des mandats de paiement et des pièces justificatives et la transmission à la Trésorerie (HELIOS). D'autres processus sont enclenchés et concernent la dématérialisation des factures et des bons de commande et l'entière dématérialisation de la chaîne comptable (incluant les pièces jointes : factures, bulletins de paie, marchés, etc.) sur la base d'un nouveau protocole d'échange avec la Trésorerie (PES V2).

La dématérialisation complète du flux documentaire est dorénavant possible avec l'utilisation du parapheur électronique. Il est le socle du système d'information d'administration électronique et a supplanté le parapheur papier. Cet outil a été déployé à l'ensemble des agents de la collectivité et des élus concernés et a un effet bénéfique à la fois sur le volume d'impression mais également sur la diminution des navettes effectuées par les appariteurs entre les différents sites et dans les communes.

Bien entendu, il y a aussi le bon sens avec des imprimantes configurées en recto/verso par défaut et des logiciels

d'économie d'énergie et de mise en veille paramétrés pour s'activer rapidement.

PERSPECTIVES

Accentuer le processus de dématérialisation avec le porte-document nomade des élus pour le suivi des séances de conseil entre autre, diffuser le parapheur électronique aux communes et déployer des systèmes de visioconférence...

ZOOM

Le parc automobile sera progressivement renouvelé dans le cadre du prochain projet d'agglomération et l'Agglo fera l'acquisition de véhicules propres (électrique, hybride...) aux normes environnementales plus contraintes. Un véhicule électrique a déjà intégré le parc pour le service QualiProx afin de vérifier que son utilisation correspond bien au besoin des services.

Par ailleurs, le regroupement des directions sur des sites uniques contribue à une démarche de gestion optimisée du parc par des regroupements de véhicules, une stratégie de remplacement responsable, un suivi d'utilisation permettant de diminuer le nombre de véhicules, favoriser l'auto-partage et les modes de transports doux.



AXE 5

L'AGGLO,
UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

OBJECTIF 17

Renforcer l'équité au sein de la structure

CONTEXTE

Les questions de sécurité, de santé et les conditions de travail ont des impacts directs sur la vie professionnelle et personnelle des agents. Appliquer le développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de la collectivité implique de mener une gestion des ressources humaines en phase avec ces considérations.

POINT D'ÉTAPE

Une politique handicap affirmée

La Commission de maintien dans l'emploi créée en 2011 a poursuivi ses actions de sensibilisation et de maintien dans l'employabilité. Pour exemple, en 2014, **50 situations individuelles** ont été instruites et les propositions suivantes ont été formulées :

- ▶ maintien des agents sur un aménagement de poste en adéquation avec les restrictions médicales ou inaptitude à la fonction : 33 agents,
- ▶ reclassement formalisé sur des postes vacants : 2 agents,
- ▶ reclassement à formaliser sur des postes vacants ou création de poste : 11 agents,
- ▶ mise à la retraite anticipée pour invalidité physique : 4 agents,
- ▶ 10 situations de restrictions médicales récurrentes levées par le médecin de prévention (41 situations depuis janvier 2011).

Risques psychosociaux : la prévention en ordre de marche

La démarche de prévention **des risques psychosociaux**, adoptée par le CHSCT en novembre 2013 a été poursuivie en 2015 avec notamment la création d'un comité de Qualité de Vie au Travail en charge du diagnostic RPS et de la mise en œuvre du plan d'actions. Le groupe de travail est composé, de la Direction générale, de membres du CHSCT dont les représentants du personnel, du médecin de prévention, de la conseillère en économie sociale et familiale et du responsable hygiène et sécurité.

Un programme annuel de prévention des risques professionnels a été adopté par le CHSCT en novembre 2015. Ce document réglementaire, prescrit par le décret du 10 juin 1985 modifié, prévoit l'ensemble des actions en matière d'Hygiène et de Sécurité qui seront menées en 2016.

Conformément à la réglementation, des assistants de prévention ont été nommés par Direction Générale Adjointe et par secteur d'activité afin d'assurer un relais pour le suivi de la politique de prévention et des observations formulées par les membres du CHSCT et le service hygiène et sécurité.

La formation des agents, un axe maintenu

Un plan de formation mutualisé entre la Ville d'Orléans et l'Agglo depuis 2014 a permis de maintenir et de renforcer des actions de sensibilisations et de formations en matière d'hygiène et de sécurité (membres des CHSCT, assistant de prévention, gestion de conflit/public difficile, sécurité incendie, Atex, produits chimiques, gestes et postures, CACES, habilitations électriques, sécurité des agents, SST, conduite-permis, produits phytosanitaires, conduite du vélo en milieu urbain...)

Ce dispositif a été complété en 2015 par la mise en place d'un groupement créé à l'initiative de 19 communes et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire afin de mutualiser les achats d'actions de formation dans le domaine Hygiène et Sécurité.



PERSPECTIVES

Le travail d'optimisation du système d'information ressources humaines s'est poursuivi en 2015 avec pour objectif d'harmoniser des outils et supports de gestion des fonctions supports.

AXE 5

L'AGGLO,
UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

OBJECTIF 18

Améliorer et évaluer l'action de l'Agglo

Un schéma de mutualisation entre l'Agglo et les 22 communes

Dans la continuité des deux séminaires organisés en septembre et novembre 2014, les élus communautaires et les conseillers municipaux de l'ensemble des communes se sont retrouvés le 21 février 2015 à l'Université d'Orléans pour préparer le schéma de mutualisation, entre l'Agglo et les 22 communes. Ce schéma de mutualisation a été adopté le 9 juillet 2015.

Il est articulé autour des 3 axes suivants :

- ▶ **mutualisation des fonctions supports,**
- ▶ **coopération renforcée entre les communes,**
- ▶ **transformation de l'Agglo en Communauté Urbaine.**

Vers la Communauté Urbaine

Le projet de transformation de l'Agglo en Communauté Urbaine à l'horizon 2017 est inscrit dans le projet d'Agglo ; la délégation à la stratégie métropolitaine est en charge du pilotage de ce dossier qui fait appel à de nombreuses ressources en interne.

Elle coordonne les groupes de travail thématiques animés par un directeur Ville/Agglo et un DGS d'une commune ; ils sont composés de représentants de l'ensemble des communes autour des compétences suivantes :

- ▶ eau potable/réseaux,
- ▶ voirie /espace public/stationnement,
- ▶ développement économique : tourisme, zones d'activités, commerce,
- ▶ habitat, aménagement,
- ▶ culture, sports.

Parallèlement, une équipe-projet (Délégation à la Stratégie Métropolitaine, Finances, Ressources Humaines, Juridique, Institutionnel) intervient en transversalité et en support des groupes techniques.



Les élus se prononceront au cours de l'année 2016 sur le principe et la date de transformation ; cependant, la compétence développement économique (tourisme, zones d'activités, commerce) sera transférée à l'Agglo au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRe.

En parallèle, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) va entamer ses travaux compétence par compétence.

Un Comité Stratégique, présidé par le Président de l'Agglo et composé de maires et de DGS, représentatifs de l'ensemble des communes, donne les orientations préalablement à la conférence des maires et au conseil de communauté.

Signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020

Ce contrat définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, l'Agglo apporte sa contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation du programme d'actions élaboré par l'agglomération.

Le principe d'une répartition des crédits à 50 % entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou autres maîtres d'ouvrages a été acté avec un minimum d'opérations répertoriées au titre de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine, de la biodiversité et de l'isolation sur les bases définies par la Région.

INDICATEURS

57,43*

C'est le taux de fréquence des accidents de travail en 2015.

1,43**

C'est le taux de gravité des accidents de travail en 2015.

8,38 %

C'est le taux de travailleurs handicapés (taux d'emploi direct) - déclaration 2015.

311
agents formés

en 2015 en matière d'hygiène et de sécurité.

*Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

**Le taux de gravité correspond au nombre de jours d'arrêt et d'accidents de travail par mille heures travaillées.

AXE 5

L'AGGLO,
UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

OBJECTIF 18

Améliorer et évaluer l'action de l'Agglo

S'agissant de l'enveloppe de crédits affectés aux opérations à maîtrise d'ouvrage communale, il a été reconduit que chaque commune bénéficierait d'une enveloppe de 100 000 € au nom de la solidarité et que le solde serait calculé au prorata de la population. Chaque commune a ainsi été sollicitée pour inscrire ses priorités.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les services de la Communauté d'agglomération, ceux de la Région et des communes.

Ce 4^{ème} contrat régional d'agglomération met l'accent sur l'emploi, l'économie, le maillage urbain et rural et le mieux être social. Le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020** a été signé le 9 juillet 2015.

Compte tenu du taux d'engagement du précédent contrat constaté à son

achèvement (94 %), **la Région affecte une enveloppe maximale de 40,310 M€, à laquelle l'agglomération et les communes pourront prétendre.**

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a été installé en 2003, conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999. Il a été refondé en 2011 et renouvelé en 2014.

Présidé par Xavier BEULIN, assisté de Gérard ETCHANGU, vice-président, le Conseil de Développement est composé d'acteurs sociaux, économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de l'agglomération.

La loi NOTRe a fait évoluer le cadre légal des conseils de développement. Ceux-ci sont désormais obligatoires dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Ils s'organisent librement et sont consultés sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification de ce projet ainsi que les politiques locales de développement durable. Par ailleurs, le Conseil de Développement se doit de produire un rapport annuel d'activités qui doit être discuté au sein du conseil de communauté. Ces dispositions réglementaires ont conforté les pratiques déjà en place.

Le Conseil de Développement s'est ainsi vu conforté dans sa triple vocation de participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des politiques publiques communautaires, d'être force de proposition et de renforcer l'exercice de la démocratie participative locale.

Le Conseil de Développement s'est réuni 8 fois en séance plénière au cours de l'année 2015 et a été consulté pour avis sur les grandes thématiques suivantes :

- **Projet d'agglomération 2014/2020,**
- **Programme Local de l'Habitat (PLH),**
- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),**
- **Schéma Départemental de Coopération Territoriale (SDCI),**
- **Schéma de mutualisation.**

Des groupes de travail ont été mis en place à cette occasion. Les membres du Conseil de Développement ont également été associés aux séminaires consacrés à l'élaboration du projet d'agglomération.

Il s'est également auto saisi sur les dossiers suivants :

- **Contrat Local de Santé,**
- **Analyse prospective de l'activité commerciale.**

Le Conseil de Développement affiche une ligne directrice, consacrée au rayonnement et à l'attractivité du territoire, qui constitue un facteur clé de succès.



GLOSSAIRE

A

- **ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

B

- **BBC** : Bâtiment Basse Consommation

C

- **CEE** : Certificat d'Économie d'Énergie
- **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

D

- **DAC** : Document d'Aménagement Commercial
- **DDE** : Direction Départementale de l'Équipement
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires

E

- **EPFL** : Établissement Public Foncier du Loiret
- **ESS** : Économie Sociale et Solidaire

O

- **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P

- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- **PDE** : Plan de Déplacements des Entreprises
- **PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- **PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation

R

- **RT** : Réglementation Thermique

S

- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SAEIV** : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs
- **SRCAE** : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
- **SIREs** : Service Immobilier Social

T

- **TCSP** : Transport en Commun en Site Propre



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

Espace Saint-Marc
5, place du 6 juin 1944
45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 75 75

www.orleans-agglo.fr

  OrleansetsonAgglo

